

Assurance maladie : directives publiées

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assurance maladie

Directives publiées

(pbs) — L'assurance maladie, allégée du poids de l'assurance maternité (dont le problème reste entier), va-t-elle sortir de l'impasse où l'ont enfermée des votations successives, et de l'imbricatio des initiatives populaires ? Celle lancée par les caisses maladie, qui demande à la Confédération d'édicter des normes pour limiter l'offre médicale et unifier les tarifs, semble avoir du plomb dans l'aile, elle vient d'être rejetée par la commission du Conseil National. L'initiative lancée par l'Union



Des cotisations égalitaires ?

Syndicale Suisse et le parti socialiste, n'a pas encore été examinée par le Conseil fédéral ; elle demande l'introduction d'une assurance obligatoire sur le modèle de l'AVS. Enfin, le projet du Conseil des Etats, qui prévoit entre autres une augmentation des subventions et l'égalité des primes entre hommes et femmes, doit encore faire l'objet d'une procédure d'élimination des divergences avec le Conseil National.

Mais le Conseil fédéral vient de faire connaître les directives sur la base desquelles va travailler une commission de 30 représentants des milieux intéressés et experts. Ces directives semblent avoir rencontré une assez générale approbation. On peut en résumer ainsi l'essentiel :

— afin d'intégrer dans l'assurance maladie l'élément de solidarité que connaissent nos autres assurances sociales, l'as-

surance maladie serait obligatoire pour les gros risques ; femmes et hommes paieraient les mêmes cotisations.

— Il y aurait péréquation des charges entre les caisses, augmentation des subventions et libre passage d'une caisse à l'autre ;

— parmi les mesures visant à réduire les coûts figure la prise en charge des soins à domicile.

Quatre organisations faitières dans le domaine de la santé (médecins, pharmaciens, hôpitaux et cliniques, industrie pharmaceutique) se sont prononcées pour une suspension des travaux parlementaires jusqu'à ce qu'on dispose à la fin 1990 du rapport de la commission, qui est en quelque sorte un contre-projet du Conseil fédéral aux différentes initiatives.

Notons que la commission compte trois femmes : la conseillère aux Etats Rosemarie Simmen, de Soleure, pharmacienne, Margrit Bossert-Weiss, Berne, de l'organisation de défense des clients des caisses, Nicole Florio, de Genève, comme représentante d'un canton.

Salaires moyens des cadres

Femmes au bas de l'échelle

(pbs) — Au sommet de l'échelle : 190 600 francs. En bas, pour un chef de groupe ou d'équipe : 68 000 francs (la même chose qu'une secrétaire de direction). Entre deux : un directeur ou chef de division : 131 600 francs, un cadre moyen : 100 000, un cadre subalterne : 82 400. Passons sur les variations de lieux, entre Zurich (102 000) et le Jura (84 500), et sur les prestations annexes, d'autant plus importantes qu'on est plus haut sur l'échelle. Mais relevons que les femmes, qui forment le 99 % des secrétaires de direction, ne représentent que le 9 % des cadres : ainsi 36 % seulement des chefs ou sous-chefs de personnel, ou le 20 % des chefs comptables, de produits ou de publicité. Elles se trouvent donc plutôt au bas de l'échelle, et à position comparable sont moins bien payées : p. ex. un homme chef de produit gagne 90 500 francs, une femme 76 700 francs. Moyenne des cadres fé-

minis : 70 900 francs contre 98 500 francs.

Harcèlement sexuel

Campagne du SSP

(pbs) — Le Syndicat des Services Publics lance, en Suisse allemande seulement pour le moment, une campagne tendant à sensibiliser les travailleuses du secteur public. En Suisse romande, on se limitera à distribuer l'affiche « *Quand une femme dit non, c'est non !* » Le harcèlement peut prendre des formes multiples, allant du contact corporel inutile ou des remarques désobligeantes à des obscénités ou à l'invite à des rapports sexuels. Le SSP estime que quelque 20 000 femmes ont perdu de ce fait leur emploi en Suisse l'année dernière : trois quarts ont démissionné, 5 600 ont été licenciées. Le SSP demande que les contrats collectifs et les règlements d'entreprise permettent de lutter contre le harcèlement sexuel ; il compte sur une meilleure protection contre les licenciements, afin que les femmes puissent enfin oser porter plainte.

Zurich

Peur dans la ville

(cco) — Les femmes de la permanence téléphonique Viol-secours à Zurich ont organisé du 30 août au 3 septembre quatre journées d'action consacrées aux femmes dans l'espace public. Le viol et le meurtre d'une jeune femme de 21 ans deux semaines auparavant était venu rappeler la triste actualité du thème choisi. Pourtant, les organisatrices ont tenu à répéter que plus de la moitié des viols ont lieu à domicile, commis par un agresseur connu de la femme. Certes, le violeur embusqué derrière un buisson existe. Mais à force d'insuffler aux femmes la peur de l'inconnu surgissant la nuit, elles ne savent souvent pas comment réagir contre des agressions commises en privé. Dehors, paralysées par la peur, elles risquent de ne plus pouvoir se comporter de manière adéquate.

Un des volets des journées zurichoises était consacré aux

cours d'auto défense Wen Do, dont le principe est de prévenir un affrontement physique. Autre thème abordé : limites et possibilités d'une intervention extérieure en cas d'agression sur la voie publique. L'architecture et l'urbanisme étaient également en question. Zurich connaît un développement qui rend la vie de plus en plus difficile aux femmes : augmentation des passages souterrains, priorité au trafic motorisé, disparition de la vie de quartier. Certaines aberrations architecturales — par exemple un mur décoratif masquant la porte d'entrée d'un immeuble — contribuent également à renforcer le sentiment d'insécurité des femmes. Une exposition montrait quelques exemples frappants.

Pour une nuit, un service de taxi réservé aux femmes a été mis sur pied : elles sont plus de 200 à en avoir profité. Une intervention au Conseil communal pour la création d'un service définitif est pendante. Une manifestation de femmes un vendredi soir dans les rues de Zurich a mis un point final à ces journées d'action. Huit cents participantes ont défilé du centre ville au quartier chaud, où quelques échauffourées ont eu lieu avec des clients mécontents.

Egalité des salaires

Patrons réticents

(pbs) — Mis en consultation, le rapport du groupe de travail sur l'égalité salariale a recueilli l'approbation des milieux syndicaux et un accueil positif des organisations féminines, mais, comme on pouvait le prévoir, l'opposition des groupements patronaux. Les propositions qui ont suscité les plus vives réactions sont celles qui concernent la concrétisation de l'égalité par voie judiciaire : création d'offices de conciliation cantonaux, droit de plainte pour les organisations qui défendent les droits des femmes, renforcement de la protection contre les licenciements, renversement du fardeau de la preuve de la discrimination en cas de travail de valeur égale ; 17 cantons ont répondu à la consultation : 10 sont plutôt favorables, 7 opposés, dont Vaud et Fribourg.